

ORDRE DU JOUR DU 23 AOÛT 2010

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 902 838\$ et une dépense de 902 838\$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau potable.
4. Résolution pour mandater la directrice générale à demander des appels d'offres de service professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable.
5. Résolution entérinant l'achat d'un cadeau pour les 35 ans de service de madame Rita Massicotte et autorisant les dépenses encadrant la remise du cadeau.
6. Résolution autorisant un paiement forfaitaire mensuel pour les coûts de téléphone cellulaire du maire.
7. Questions diverses
8. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 23 août 2010, à 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Est absente : Madame Francine Therrien, conseillère

L'avis spécial de convocation de la séance a été donné, par écrit tel que prévu à l'article 155 du Code municipal et aussi par téléphone, à tous les membres du conseil le 19 août 2010. Tous les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et acceptent de discuter les sujets y mentionnés. Madame Francine Therrien est absente étant retenue à l'extérieur pour le travail. Or, en vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour et accepte que les points suivants soient ajoutés au point 7, comme suit :

- a) Activités au 4000 Saint-Alexis
- b) Chiens sur le terrain de Captel
- c) Résolution autorisation la signature d'une entente avec L'Escadron de la MRC des Chenaux
- d) Vote / membre du Conseil
- e) Projet de dépanneur / Guy Labranche
- f) Enseigne de bienvenue
- g) Entente / municipalité Ste-Anne-de-la-Pérade

3. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 902 838\$ et une dépense de 902 838\$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau potable

M. Jacques Lefebvre, conseiller de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes annonce la présentation d'un règlement décrétant un emprunt de 902 838\$ et une dépense de 902 838\$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau potable.

4. Résolution 2010-08-158

Résolution pour mandater la directrice générale à demander des appels d'offres de service professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en processus d'approbation auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et qu'au cours des prochaines semaines nous recevrons une confirmation de subvention;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de se préparer pour la réalisation dudit projet en demandant des appels d'offres de service professionnels d'ingénierie étant donné que les relevés de terrain pour être fait avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QU'avant d'attribuer ledit contrat, qui sera conditionnel à l'obtention d'une subvention du programme P.I.Q.M., le conseil adoptera une résolution en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme au Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, tout appel d'offres pour services professionnels à exercice exclusif à partir de 100 000\$ doit se faire au moyen d'une annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SÉAQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du document d'appel d'offres;

PAR CES MOTIFS, ET sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demande des appels d'offres de service professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable, conformément au Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Résolution 2010-08-159

Résolution entérinant l'achat d'un cadeau pour les 35 ans de service de madame Rita Massicotte et autorisant les dépenses encadrant la remise du cadeau

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal tient à souligner les 35 ans de service de madame Rita Massicotte, qui a pris sa retraite le 28 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE madame Massicotte a été une Directrice générale très dévouée et professionnelle, méticuleuse et consciencieuse, se souciant du bien-être de la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite lui remettre un cadeau en guise de remerciement et de reconnaissance pour toutes ses années de travail;

PAR CES MOTIFS, ET sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise les sommes nécessaires à l'achat d'un cadeau pour madame Rita Massicotte et à la préparation de la remise du cadeau, lors de la prochaine séance ordinaire du 7 septembre 2010; pour un budget maximum de l'ordre de 1,000.00\$.

QUE le conseil municipal modifie l'heure du début de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra ce même jour à 19 h 30 au lieu de 20 h 00 et qu'un avis public soit donné à cet effet.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Résolution 2010-08-160

Résolution autorisant un paiement forfaitaire mensuel pour le coût de téléphone cellulaire du maire.

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire utilise son téléphone cellulaire personnel pour les besoins de sa fonction et ce depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes, dont la directrice générale et secrétaire-trésorière, l'inspecteur-municipal, les membres du conseil, les dirigeants politiques gouvernementaux ainsi que la population communiquent avec monsieur le maire par le biais de son téléphone cellulaire personnel;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'en couvrir une partie du coût mensuel puisque ce téléphone sert aussi au bénéfice de la municipalité et qu'il en coûte au-delà de 100 \$ par mois à monsieur le maire;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil autorise un paiement forfaitaire mensuel de 50\$ à monsieur le maire Jean-Claude Milot, pour couvrir une partie du coût mensuel de son téléphone cellulaire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. **Questions diverses**

a. **Activités au 4000 Saint-Alexis**

Monsieur le maire mentionne que Francis Dubreuil a rencontré le propriétaire Michel Grand'Maison et son fils Donald, le 9 août dernier; les informant des problèmes découlant des activités de Donald. Il précise que la marche à suivre est d'appeler la Sûreté du Québec lorsqu'il y a un problème de bruit, parce qu'il s'agit de nuisance par le bruit et que la SQ a le mandat d'intervenir dans de telle circonstance.

b. **Chiens sur le terrain de Captel**

Un citoyen est venu nous informer qu'un lot de chiens se trouve actuellement sur le terrain de Captel et qu'il entend des jappements le jour et même la nuit et que cela est dérangeant. L'inspecteur municipal se rendra demain matin chez Captel, faire le constat qui s'impose, afin que

l'on puisse connaître exactement la situation et prendre les mesures en conséquence.

c. Résolution 2010-08-161

Résolution autorisation la signature d'une entente avec L'Escadron de la MRC des Chenaux

CONSIDÉRANT QUE suite à l'offre de la municipalité, par la résolution 2010-07-140, l'Escadron de la MRC des Chenaux accepte de louer un local dans l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a préparée une entente pour l'utilisation d'espace de plancher et que ladite entente a été soumise pour approbation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est pour période indéterminée débutant le 16 août 2010, qui pourra prendre fin sur avis écrit que l'une des parties fera parvenir à l'autre, pour un loyer mensuel de 50.00\$ par mois payable mensuellement, que l'espace loué servira de rangement pour le matériel non essentiel aux activités hebdomadaires et que l'organisme doit maintenir une police d'assurance protégeant adéquatement le lieu loué incluant une police d'assurance responsabilité civile d'au moins 1,000,000.00\$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil approuve ladite entente et autorise le maire et la directrice générale à la signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. **Vote / membre du Conseil**

Monsieur le maire avise les membres du conseil que selon l'article 164 du Code municipal : *Tout membre présent à une séance du conseil est tenu de voter sous peine d'une amende de 10\$, à moins qu'il n'en soit exempt ou empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).*

e. **Projet de dépanneur / Guy Labranche**

Monsieur le maire donne aux membres du conseil, les derniers développements en regard de ce projet.

f. **Enseigne de bienvenue**

Monsieur Lefebvre mentionne que les enseignes sont très belles, mais trop petites, il suggère que nous en achetions 3 nouvelles; en doublant la dimension.. Deux enseignes serviraient à remplacer celles actuellement aux extrémités de la route 359 et la troisième serait installée sur le boulevard St-Jean; étant donné que ces routes sont des accès où le trafic est volumineux. Les deux enseignes enlevés seront installés sur le boulevard St-Joseph Ouest et sur la route Thibeault-Normandin. Monsieur Thibeault confirme les commentaires sur la dimension, il a déjà demandé des prix à Bélitec, les nouvelles enseignes coûteraient 166\$ par côté, une

délibération s'ensuit et il est convenu de demander un prix spécial au fournisseur; parce qu'il aurait dû mieux nous conseiller au sujet de la dimension. Le conseil approuve cette dépense et autorise monsieur Thibeault a procéder à cet achat.

g. Entente / municipalité Ste-Anne-de-la-Pérade

Madame la directrice générale informe le conseil qu'elle a reçue une demande d'une citoyenne en regard du coût additionnel de 250\$ qu'elle doit déboursier pour l'inscription de sa fille au patinage artistique à l'aréna de Ste-Anne-de-la-Pérade. Le Conseil municipal mentionne qu'effectivement nous n'avons pas d'entente avec cette municipalité et qu'il n'est pas prévu d'en avoir. Il demande à ce que cette citoyenne adresse sa demande au comité loisirs et social Saint-Luc-de-Vincennes.

8. Résolution 2010-08-160

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 20 h 45.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir.gén. & Sec.-trés.